Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

-

Rapport de la réunion du jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre 2026 les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se sont réunis à 16 heures à Ploërmel au siège communautaire de Ploërmel Communauté.

Présents :

Ronan COIGNARD, Thierry CHAMAILLARD, David BOULVAIS, Sophie COUTANT, Marie-Noëlle AMIOT, Stéphane ROUAULT, Jean-Jacques MALEY, Nicolas JAGOUDET, Michel BERTHO, Didier BOURNE, Fabienne BRIERO, Michel PICHARD, Josiane DENIS, Nelie JOLIVET, Christophe LAUNAY, Charles-Edouard FICHET, Daniel MANENC, Bruno TANGUY, Gilles OLIVIER, Michel GORTAIS, Yannick LE BORGNE, membres titulaires.

Gerard LUCAS, André BRIEND, Jean-Marc FOULON membres suppléants.

Absents excusés :

Hania RENAUDIE, Kévin ARGENTIN, Martine GOUEDO, Jean-Luc GICQUEL, Philippe LOUAPRE, Frédéric POULIZAC, Philippe MAHIAS

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

SOMMAIRE DU RAPPORT

1] COMPOSITION DE LA CLECT 3

2] ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR 4

3] ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT 4

4] ETUDE DU TRANSFERT DE CHARGES RELATIF AUX AIRES DE CAMPING CAR DE CONCORET ET DE MAURON 6

5] SIMULATION DE L'IMPACT DES TRANSFERTS SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 7

6] CONCLUSIONS DE LA CLECT 8

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

1 - COMPOSITION DE LA CLECT

L'article 1609 nonies C du code général des impôts précise que le conseil de communauté crée la CLECT et en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres.

Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La délibération N°CC-075/2026 du conseil communautaire du 29 avril 2026, a fixé à 31 titulaires et 30 suppléants, le nombre de membres de la CLECT, soit un titulaire et un suppléant par commune membre (à l'exception de la commune Ploërmel : deux titulaires et un suppléant).
Cette délibération a également invité chaque commune à désigner ses membres au sein de la commission pour la durée du présent mandat.

À la suite des délibérations des communes, la composition de la CLECT est la suivante :

Communes	Titulaires	Suppléants
Brignac	Armelle RIDARD	Gérard LUCAS
Campénéac	Hania RENAUDIE	Bruno GABARD
Concoret	Ronan COIGNARD	Bernadette GAREL
La Croix-Helléan	Thierry CHAMAILLARD	Fabien ADELYS
Cruguel	David BOULVAIS	Fabrice CARO
Évriguet	Sophie COUTANT	Vanessa COINTET
Forges de Lanouée	Pascal NIZAN	André BRIEND
Gourhel	Kevin ARGENTIN	Guillaume LELEVE
La Grée-Saint-Laurent	Martine GOUEDO	Anabelle COLLOT
Guégon	Marie-Noëlle AMIOT	Damien GUIHUR
Guillac	Stéphane ROUAULT	Thérèse MAINGUY
Guilliers	Jean-Luc GICQUEL	Thierry DUVAL
Helléan	Jean-Jacques MALEY	Claude LE TARNEC
Josselin	Nicolas JAGOUDET	Jean-Pierre LATOUR
Lantillac	Michel BERTHO	Gwénaël GILBERT
Loyat	Didier BOURNE	Solène LE MOING
Mauron	Fabienne BRIERO	Didier PIRON
Ménéac	Michel PICHARD	Christelle CONOIR
Mohon	Josiane DENIS	Anne-Marie CLERO
Montertelot	Nellie JOLIVET	Loïc LE PEN
Néant-Sur-Yvel	Philippe LOUAPRE	Claudia NOUVEL
Ploërmel	Christophe LAUNAY Frédéric POULIZAC	Pascal MARCHAND
Saint-Brieuc-de-Mauron	Charles-Édouard FICHET	Corinne MENIER
Saint-Léry	Daniel MANENC	Michel PROVOST
Saint-Malo-des-Trois-Fontaines	Bruno TANGUY	Mélinda HOUSSIN
Saint-Servant	Gilles OLIVIER	Laurent ROUSSEAU
Taupont	Philippe MAHIAS	Nathalie IAFRATE
Tréhorenteuc	Michel GORTAIS	Odette MORIN
La Trinité-Porhoët	Yannick LE BORGNE	Nelly GILLET
Val d'Oust	Florence PRUNET	Jean-Marc FOULON

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Les membres de la CLECT sont invités à se doter d'un règlement intérieur.

Après lecture du projet de règlement, **les membres de la CLECT valident à l'unanimité le règlement intérieur annexé au présent rapport.**

3 – ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Les membres de la CLECT élisent en leur sein, à la majorité absolue un président et un vice-président.

Cette élection a lieu au scrutin secret sauf si les membres de la CLECT à la majorité simple décident d'y renoncer.

Si, au premier tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

3.1 Election du Président de la CLECT

Monsieur Christophe LAUNAY demande aux candidat(e)s à la Présidence de la CLECT de se déclarer.

Monsieur Michel PICHARD est candidat à la Présidence.

Les membres de la CLECT, à l'unanimité, décident de ne pas recourir à un vote à bulletin secret.

Il est procédé à l'élection pour désigner le Président. Les résultats de ce premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de votants	25
Nombre de bulletin blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	12

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Michel PICHARD	25

⇨ **Compte tenu des résultats du premier tour de scrutin, Monsieur Michel PICHARD est élu Président de la CLECT.**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

3.2 Election du Vice-Président de la CLECT

Monsieur Michel PICHARD demande aux candidat(e)s à la vice-présidence de la CLECT de se déclarer.

Monsieur Daniel MANENC est candidat à la vice-présidence.

Les membres de la CLECT, à l'unanimité, décident de ne pas recourir à un vote à bulletin secret.

Il est procédé à un premier tour de scrutin à bulletin secret pour désigner le vice-président. Les résultats de ce premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de votants	25
Nombre de bulletin blancs	0
Nomre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	12

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Daniel MANENC	25

⇨ **Compte tenu des résultats du premier tour de scrutin, Monsieur Daniel MANENC est élu vice-président de la CLECT.**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

4 – ETUDE DU TRANSFERT DE CHARGES RELATIF AUX AIRES DE CAMPING CAR DE CONCORET ET DE MAURON

Les aires de services de camping-car sont gérées directement par les communes à l'exception de celles de Concoret et de Mauron qui sont gérées par Ploermel Communauté.

Afin d'harmoniser l'exercice de la compétence « Aires de service de camping-car », le conseil communautaire du 18 septembre 2025, le conseil municipal de Concoret du 14 octobre 2025 ainsi que le conseil municipal de Mauron du 6 novembre 2025 ont approuvé la restitution des aires de campings cars de Concoret et Mauron aux communes concernées à compter du 1er janvier 2026.

Il est donc désormais proposé de procéder au calcul du transfert de charges de Ploermel Communauté vers les Commune de Concoret et de Mauron selon les modalités suivantes :

- Date proposée pour le transfert de charges : 01/01/2026
- Méthode de calcul proposée : Moyenne coût réel 2023/2025 (3 ans)

Aires de service de camping-car de Concoret

		2023	2024	2025	MOYENNE 2023/2025
FONCTIONNEMENT	Dépense	425,61	281,46	423,76	376,94
	60611 - Eau et assainissement	425,61	201,04	423,76	
	60628 - Autres fournitures non stockées		80,42		
	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESTE A CHARGE DE FONCTIONNEMENT	**425,61**	**281,46**	**423,76**	**376,94**

Aucun investissement n'a été réalisé sur cette période.
Aucun emprunt en cours.

La moyenne du reste à charge 2023/2025 pour l'aire de services de camping-car de Concoret est évaluée à 376.94€

Aires de service de camping-car de Mauron

		2023	2024	2025	MOYENNE 2023/2025
FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement	3 708,48	2 273,04	3 189,61	3 057,04
	60611 - Eau et assainissement	241,10	187,23	290,46	
	60612 - Energie - Electricité	116,79	156,66	152,74	
	61521 - Terrains	3 243,60	1 814,40	2 623,68	
	6156 - Maintenance	97,72	104,16	106,85	
	6161 - Multirisques	9,27	10,59	15,88	
	Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESTE A CHARGE DE FONCTIONNEMENT	**3 708,48**	**2 273,04**	**3 189,61**	**3 057,04**

Aucun investissement n'a été réalisé sur cette période.
Aucun emprunt en cours

La moyenne du reste à charge 2023/2025 pour l'aire de services de camping-car de Mauron est évaluée à 3057.04€

⇨ **Les membres de la CLECT valident à l'unanimité l'évaluation des transferts de charges telle que présentée ci-dessous, soit 376.94€ pour la commune de Concoret et 3057.04€ pour la commune de Mauron**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

5 SIMULATION DE L'IMPACT DES TRANSFERTS ETUDIES SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2026

Le tableau ci-dessous présente l'impact du transfert de charges relatif aux aires de services de camping-cars de Concoret et de Mauron sur les attributions de compensation prévisionnelles 2026.
Les attributions de compensation prévisionnelles pour les autres communes sont indiquées dans le tableau pour information.

	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU 01/01/2017	+ MONTANT DES CHARGES TRANSFEREES CLECT 2017/2026	+ MONTANT REVISION LIBRE MUTUALISATION	+ MONTANT TOTAL AUTRES REVISIONS LIBRES DES A.C.	+ PROJET TRANSFERT CHARGES AIRES DE SERVICES CAMPING CARS CLECT 24/09/2026	= ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2026
BRIGNAC	-17 052 41	18 070 40				1 017,99
CAMPENEAC	37 141,14	328,19		30 636,00		68 105,33
CONCORET	-62 192,23	75 219,80		1 271,40	376,94	14 675,91
CRUGUEL	86 673 00	-16 546,80				70 126,20
EVRIGUET	2 279,47	7 039,00		176,21		9 494,68
GOURHEL	13 595,05	-779 00				12 816,05
GUEGON	617 890,00	-67 390,00		1 935,00		552 435,00
GUILLAC	242 141,00	-46 218,00				195 923,00
GUILLIERS	-15 997 44	35 288 00		-3 108,11		16 182,45
HELLEAN	40 888,00	-9 110,00				31 778,00
JOSSELIN	1 373 142,00	-81 525 00				1 291 617,00
LA CROIX HELLEAN	149 497,00	-22 914 00				126 583,00
LA GREE ST-LAURENT	28 612,00	-8 639 00				19 973,00
LA TRINITE PORHOET	60 599 21	19 783 00		549,03		80 931,24
LANTILLAC	22 519,00	-7 561,00				14 958,00
LES FORGES DE LANOUEE	299 001 00	-58 615 00		368,50		240 754,50
LOYAT		1 623,00				1 623,00
MAURON	-190 624,16	318 825,74		26 776,20	3 057,04	158 034,82
MENEAC	-6 446 00	41 953 00		25 739,01		61 246,01
MOHON	-27 175,58	27 198,00		72 303,87		72 326,29
PLOERMEL	1 546 453,38	32 247,00	-1 055 002,78	-24 191,55		499 506,05
MONTERTELOT	2 351 26	-837 00				1 514,26
NEANT SUR YVEL	-98 754,55	73 821,65		167,60		-24 765,30
ST-BRIEUC DE MAURON	-34 330 21	33 860 85		1 539,60		1 070,24
ST-LERY	8 759,17	34 076 34				42 835,51
ST-MALO 3 FONTAINES	-12 813 49	15 582 00		16 384,99		19 153,50
ST-SERVANT SUR OUST	151 848,00	-22 696 00				129 152,00
TAUPONT	20 000,91	-4 703,65		10 913,50		26 210,76
TREHORENTEUC	-14 395,36	10 348,74				-4 046,62
VAL D'OUST	262 522,00	-53 926 00		298,80		208 894,80
TOTAL	**4 486 131,16**	**343 804,26**	**-1 055 002,78**	**161 760,05**	**3 433,98**	**3 940 126,67**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

6 – CONCLUSIONS DE LA CLECT

Les membres de la CLECT ont approuvé les évaluations des charges transférées présentées dans le présent rapport.

Le présent rapport est donc adopté à l'unanimité par ses membres.

Ce rapport sera transmis aux conseils municipaux qui devront l'adopter à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population).

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71014-DE

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Séance du 24/09/2026

COMMUNES	PRÉNOMS - NOMS Titulaire CLECT	SIGNATURE du Titulaire	En cas d'absence du titulaire, représenté par son suppléant :	SIGNATURE du Suppléant
BRIGNAC	Armelle RIDARD		Gérard LUCAS	
CAMPÉNÉAC	Hania RENAUDIE		Bruno GABARD	
CONCORET	Ronan COIGNARD		Bernadette GAREL	
CROIX-HELLÉAN (LA)	Thierry CHAMAILLARD		Fabien ADELYS	
CRUGUEL	David BOULVAIS		Fabrice CARO	
ÉVRIGUET	Sophie COUTANT		Vanessa COINTET	
FORGES-DE-LANOUÉE	Pascal NIZAN		André BRIEND	
GOURHEL	Kévin ARGENTIN		Guillaume LELEVÉ	
LA GRÉE-SAINT-LAURENT	Martine GOUEDO		Anabelle COLLOT	
GUÉGON	Marie-Noëlle AMIOT		Damien GUIHUR	
GUILLAC	Stéphane ROUAULT		Thérèse MAINGUY	
GUILLIERS	Jean-Luc GICQUEL		Thierry DUVAL	
HELLÉAN	Jean-Jacques MALEY		Claude LE TARNEC	
JOSSELIN	Nicolas JAGOUDET		Jean-Pierre LATOUR	
LANTILLAC	Michel BERTHO		Gwénaël GILBERT	
LOYAT	Didier BOURNE		Solène LE MOING	
MAURON	Fabienne BRIERO		Didier PIRON	
MÉNÉAC	Michel PICHARD		Christelle CONOIR	
MOHON	Josiane DENIS		Anne-Marie CLERO	
MONTERTELOT	Nellie JOLIVET		Loïc LE PEN	
NÉANT-SUR-YVEL	Philippe LOUAPRE		Claudia NOUVEL	
PLOËRMEL	Christophe LAUNAY		Pascal MARCHAND	
	Frédéric POULIZAC		Corinne DAVID-MENIER	
SAINT-BRIEUC-DE-MAURON	Charles-Édouard FICHET		Michel PROVOST	
SAINT-LÉRY	Daniel MANENC		Mélinda HOUSSIN	
SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES	Bruno TANGUY		Laurent ROUSSEAU	
SAINT-SERVANT-SUR-OUST	Gilles OLIVIER		Nathalie IAFRATE	
TAUPONT	Philippe MAHIAS		Odette MORIN	
TRÉHORENTEUC	Michel GORTAIS		Nelly GILLET	
TRINITÉ-PORHOËT (LA)	Yannick LE BORGNE		Jean-Marc FOULON	
VAL D'OUST	Florence PRUNET			

Certifiée exacte par le Président,
Fait à Ploërmel, le.....

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE